



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Michel FELKAY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : FINANCES

Agence France Locale - Société Territoriale - Désignation des représentants

Dans le cadre de sa stratégie de diversification de ses sources de financement, la Ville de Dijon a adhéré en 2024 à l'Agence France Locale, afin de se doter d'un outil supplémentaire lors de ses consultations en vue de la souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie.

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux entités juridiques distinctes :

- l'Agence France Locale – Société Territoriale, société anonyme à conseil d'administration, société-mère de l'Agence France Locale. C'est l'entité dont les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont actionnaires, et qui est en charge des décisions institutionnelles et stratégiques du Groupe ;
- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, filiale de la Société Territoriale. C'est l'établissement de crédit spécialisé qui assure l'activité opérationnelle du Groupe.

Suite au renouvellement du conseil municipal du 28 mars 2026, il est proposé de désigner Madame Nathalie KOENDERS, en sa qualité de Maire, et Monsieur François DESEILLE, en sa qualité de 3ème adjoint au Maire, délégué aux Finances, en tant que représentants titulaire et suppléant de la Ville de Dijon, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Vu l'article L. 2121-33 relatif à la désignation des membres du conseil métropolitain pour siéger au sein d'organismes extérieurs et l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose par ailleurs que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales tel que modifié par le Décret n°2025-820,

Vu le livre II du Code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la Ville de Dijon, référencée VD20240624_6, en date du 24 juin 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas recourir, au scrutin secret, pour cette désignation ;
- **de désigner** Madame Nathalie KOENDERS, en sa qualité de Maire, en tant que représentante titulaire de la Ville de Dijon, et Monsieur François DESEILLE, en sa qualité de 3ème adjoint à la Maire, délégué aux Finances, en tant que représentant suppléant, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- **d'autoriser** le représentant titulaire ou suppléant de la Ville de Dijon ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

